



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024**

**Délibération n° D-2024-18**

**Autorisation recrutement agents contractuels**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :  
le 30/01/2024

Publication :  
le 09/02/2024

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Florence VILLES

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Madame Valérie VOLLAND, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN, Madame Mélina TACHE.

**Direction Ressources Humaines****Autorisation recrutement agents contractuels**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de vacances de poste, la Ville de Niort a lancé une procédure de recrutement afin de pourvoir les emplois suivants :

Poste	Direction	Cadre d'emploi
Coordonnateur/trice éducation à l'environnement	Pôle développement durable	Adjoint territorial d'animation Catégorie B
Assistant/e d'éducation	Direction de l'éducation	Agent territorial spécialisé d'école maternelle Catégorie C
Responsable de restaurant	Direction de l'Education	Agent de maîtrise Catégorie C
Agent d'entretien polyvalent	Direction de l'Education	Adjoint technique Catégorie C
Agent de cimetière fossoyeur	DAFC	Adjoint technique Catégorie C

L'article L.332-8 alinéa 2 du Code général de la fonction publique, précise que : « *Par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux dans les cas suivants (...)2° Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;* »

Suite aux appels à candidatures publiés par la Ville de Niort et aux entretiens de recrutement à suivre, il est proposé, faute de candidature de titulaire correspondant au profil recherché, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels, via un contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu de la spécificité des fonctions et des besoins du service.

Il est précisé que, en application des articles 332-9 et suivants du même code, le contrat de l'agent sera renouvelé par décision expresse, sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, la reconduction éventuelle pourra prendre la forme d'un contrat à durée indéterminée.

L'agent devra justifier des conditions de diplômes exigées pour l'entrée dans le cadre d'emploi indiqué et sa rémunération sera indexée sur la grille indiciaire de ce même cadre d'emploi.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'agents contractuels sur les emplois nommés ci-dessus, selon les modalités susvisées.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Florence VILLES**

**Jérôme BALOGÉ**